

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 21

AMENDEMENT

présenté par

Mme Batho, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 2

I. – Rétablir le *a* de l'alinéa 7 dans la rédaction suivante :

« *a*) Au début du I, les mots : « Sous réserve des I *bis* et I *ter* », sont supprimés ».

II. – En conséquence, au même alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Le I *bis* et le I *ter* sont abrogés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés écologistes proposent de rétablir une interdiction stricte de l'épandage aérien.